

## **Oubli des chirurgiens-dentistes de la liste des professionnels indispensables dont les enfants peuvent être accueillis à l'école : la discrimination, ça suffit !**

Encore une fois, les chirurgiens-dentistes et leurs assistant(e)s dentaires ne sont pas considérés comme des professionnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire due au coronavirus. Ils ne font toujours pas partie, à l'heure où ce communiqué est publié, ce 14 janvier 2022, des professionnels pouvant bénéficier d'une place d'accueil pour leurs enfants dans les établissements scolaires en cas de fermeture de classe pour cause de cas covid ([liste nationale du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 6 janvier 2022](#)). Alors qu'ils avaient été ajoutés sur les listes régionales additionnelles en avril 2021, et que la situation sanitaire actuelle n'a jamais été aussi tendue.

Les chirurgiens-dentistes libéraux bretons trouvent inconcevable de ne pas être inscrits d'emblée sur cette liste nationale, alors que le Code de la Santé Publique les considère bien comme des professionnels de santé, tout comme leurs assistant(e)s dentaires. Les chirurgiens-dentistes rappellent qu'en cas de problème de garde de leurs enfants, l'absence de leurs assistants en cabinet entraîne une diminution et une altération significatives de leur temps de soins des patients.

⇒ **Il est discriminant et humiliant que, 8 jours après publication de la liste, les chirurgiens-dentistes et leurs assistantes dentaires, tout comme d'autres soignants oubliés, n'y aient toujours pas été ajoutés, au prétexte d'une décision administrative non adaptable en région.**

Le rôle des professionnels des soins bucco-dentaires dans le système de santé français, a fortiori au plus fort de la crise en cours, n'est plus à démontrer. Acteurs de soins de premier recours, ils se mobilisent également pour le dépistage des cas covid-19 et la vaccination !

⇒ **Dès publication de ce communiqué, l'Union régionale des Chirurgiens-dentistes libéraux de Bretagne (URPS CDLB) et les 4 syndicats bretons représentatifs de la profession attendent de l'ensemble des Ministères concernés qu'ils prennent toute mesure nécessaire pour rectifier cet oubli en ajoutant à la liste nationale les chirurgiens-dentistes et les assistants dentaires et tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux également impactés et oubliés, et que ce regrettable incident ne se reproduise plus dans le futur.**

**Dr Dominique LE BRIZAULT**, Président des CDF Bretagne et  
Président de l'URPS CDLB, avec l'ensemble des Élu.e.s de l'URPS CDLB

**Dr Sophie LE GALL**, Présidente de la FSDL Bretagne

**Dr Frédéric LE ROUX**, Président de l'UD Bretagne

**Dr Linda MARTIN PRIGENT**, Présidente de la SFCD Bretagne,  
avec les membres du syndicat SFCD Bretagne